



Justificatifs à joindre impérativement à votre dossier

Nature du justificatif	Espace réservé à la CAVP
La photocopie de la notification des droits délivrée par chacune des Caisses de retraite (voir ci-dessous). <i>Sans ces documents, votre demande ne pourra être étudiée.</i>	

Pour information

Caisses à contacter pour vos activités salariées et/ou indépendantes

Pour les régimes **vieillesse de base**

Depuis le 1^{er} juillet 2017, si vous avez cotisé à plusieurs régimes de retraite dits « alignés » (régime général, régime agricole, Sécurité sociale pour les indépendants, régime des cultes), vous pouvez bénéficier de la liquidation unique des pensions de retraite en contactant la dernière Caisse de retraite auprès de laquelle vous aurez été affilié(e). Celle-ci comptabilisera votre carrière dans son ensemble au sein des régimes dits « alignés » (Assurance retraite, MSA, Sécurité sociale - Indépendants et CAVIMAC) et effectuera le calcul global de votre pension unique de retraite de base. Le formulaire *Demande unique de retraite personnelle* est disponible sur les sites Internet suivants : www.lassuranceretraite.fr, www.msa.fr, www.secu-independants.fr, www.cavimac.fr et www.service-public.fr.

À noter : l'Assurance retraite est joignable, du lundi au vendredi, de 8h à 17h, en composant le 3960 (service facturé 0,06 € par minute + le prix de l'appel) ou le 09 71 10 39 60, pour appeler depuis une box, d'un mobile ou depuis l'étranger.

Pour les régimes **vieillesse complémentaire**

- Caisses ARRCO (complémentaire obligatoire salarié)
- Caisses AGIRC (complémentaire obligatoire cadre)

Pour connaître les coordonnées téléphoniques de la Caisse dont vous dépendez, rendez-vous sur www.agirc-arrco.fr

Caisses les plus fréquentes pour une activité de pharmacien ou de biologiste

Groupe Klesia (ex Mornay)	ACGME (cadre) CGIS (non cadre)	Tél. : 01 71 39 15 15	1-13, rue Denise Buisson 93554 Montreuil Cedex
Groupe Klesia (ex Dumas et Orepa)	CRC-PHARMA (ex CRCPP) CRIC (cadre) et CRIS (non cadre)		
Ircantec	Agent non titulaire de la fonction publique	Tél. : 02 41 05 25 25	24, rue Louis Gain 49939 Angers Cedex 9

Pour vous aider dans vos démarches

- CICAS (Centre d'information et d'accueil des salariés) > Tél. : 0 820 200 189
- Sites Internet : www.agirc-arrco.fr et www.maretraitecomplementaire.fr

Protection des données informatiques : toutes les données vous concernant sont traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des données qui vous concernent. Pour l'appliquer, il vous suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante : Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens - 45, rue de Caumartin - 75441 Paris Cedex 09, ou par courriel à l'adresse : dpo@cavp.fr, en précisant vos nom, prénom et numéro de dossier CAVP.

Exercice du droit de communication : en application de l'article L.114-19 du code de la Sécurité sociale, la CAVP est habilitée à exercer un droit de communication. Dans ce cadre, les informations que vous déclarez peuvent être vérifiées.



45, rue de Caumartin • 75441 Paris Cedex 09
Tél. : 01 42 66 90 37 • Fax : 01 42 66 25 50
Courriel : cavp@cavp.fr • Internet : www.cavp.fr

Vos démarches en ligne, sur votre compte personnel, depuis :

www.cavp.fr   

Accueil téléphonique et entretiens retraite (sur rendez-vous) :
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accès à nos locaux :
RER Auber ou Métro Havre-Caumartin, entrée par le hall situé rue Auber